

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
du CONSEIL MUNICIPAL
du 02 Décembre 2011**

Tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2012 :

Location Salles Communales

Salle Polyvalente :

125 € pour privés résidant dans la Commune
220 € pour privés résidant hors Commune

31 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04)
31 € pour utilisation cuisine attenante à la Salle du 3^{ème} Age
10 € en cas d'utilisation du lave-vaisselle de la Salle du 3^{ème} Age
31 € pour frais de nettoyage de la salle, le cas échéant

Salle du « Bel Automne » (location cuisine comprise) :

105 € pour privés résidant dans la Commune
165 € pour privés résidant hors Commune

31 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04).
10 € en cas d'utilisation du lave-vaisselle
31 € pour frais de nettoyage de la salle, le cas échéant

Cantine Scolaire :

Prix du repas = **2,50 € par enfant**
4,30 € par instituteur

Garderie Scolaire :

(tarif inchangé)

Matin = **1,00 €**

Soir = **1,00 €**

2^{ème} Enfant = **0,80 € le matin**

2^{ème} Enfant = **0,80 € le soir**

Gratuit à partir du 3^{ème} enfant

Bascule Publique :

(tarif inchangé)

2,50 € pour le bétail

4,50 € pour camion, remorque, tracteur ...

Concession Cimetière :

360 € + frais d'enregistrement en sus

Columbarium :

210 € par concession accordée pour une durée de 15 ans

410 € par concession accordée pour une durée de 30 ans

1.020 € par concession accordée à titre perpétuel.

Autorisation budgétaire : le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets (budget principal, service assainissement, lotissement « La Pompeyrie », lotissement commercial et artisanal « Croix de la Chapelle ») de l'exercice 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption des budgets 2012 ou jusqu'au 31 mars 2012 en l'absence d'adoption des budgets avant cette date.

Les crédits correspondants seront inscrits aux budgets lors de leur adoption.

Création de ZAD : Par délibération en date du 23 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé d'instituer un périmètre de droit de préemption pour la mise en œuvre de divers projets dans plusieurs secteurs de la Commune : au Bourg, à La Font de l'Hôte/Champ Tournier, Bois Barot et Pompeyrie et, a demandé, en parallèle, la création d'un périmètre provisoire de zone d'aménagement différé (ZAD) sur ces mêmes secteurs.

Par courrier en date du 24 octobre Mme le Préfet répond qu'une même zone ne peut être couverte par un DPU et une ZAD et invite donc la commune à mener une réflexion en vue d'opter pour l'une ou l'autre de ces solutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour la création de ZAD considérant que cette solution est la plus appropriée pour la Commune.

Inscription de chemins ruraux au P.D.I.P.R. : Le Conseil Municipal demande l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux de Pompeyrie, Lavalgrière, Cueille et des Rivières.

Réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde : Suite à un courrier du Préfet obligeant les Communes touchées par un Plan de Prévention du Risque Inondation à réaliser un Plan Communal de Sauvegarde, le Conseil Municipal décide de solliciter la Direction Départementale des Territoires pour assister la commune dans l'élaboration dudit plan dans le cadre de sa mission ATESAT.

Mise en sens unique de la Voie Communale n° 15 dite du « chemin creux » considérant que la sortie de cette voie sur la départementale 44 est très dangereuse : la circulation se fera en sens unique sur cette voie de la RD 44 jusqu'au panneau d'entrée agglomération de St Mexant et en double sens à partir dudit panneau d'entrée jusqu'à l'intersection avec la RD 130 pour permettre de desservir les riverains (12 voix Pour / 3 abstentions).

Modification des Statuts de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze – Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Petite Enfance » : Le Conseil Municipal se prononce favorablement (14 voix Pour / 1 abstention) quant à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Petite Enfance » validé par le Conseil Communautaire le 29 septembre

2011 et approuve en conséquence la rédaction modifiée des statuts de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze.

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

- La création, l'aménagement et la gestion de structures d'accueil pour la garde des enfants de 0 à 3 ans inclus,
- Le développement d'un réseau, pour appuyer et coordonner les actions en faveur de la garde des enfants de 0 à 3 ans inclus ».

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque : Le SYMA du Pays de Tulle, dont la Commune est membre, a délibéré favorablement pour la réalisation par EDF EN France d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Saint-Priest-de-Gimel et de Corrèze sur des terrains propriété du SYMA. Dans le cadre de ce projet, une convention a été signée entre EDF EN France et le SYMA du Pays de Tulle le 28 mai 2010 afin d'établir un véritable partenariat pour la réussite du projet de centrale solaire. Afin d'appuyer la présentation de ce projet dans le cadre de l'appel d'offres national, le Conseil Municipal émet un avis favorable quant au projet d'implantation de cette centrale photovoltaïque, reconnaît et soutient officiellement au niveau communal l'intérêt de ce projet.

Election des représentants à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze : Le Conseil Municipal élit : Jean-Marie FREYSSELINE et Patrick BORDAS, comme délégués titulaires, Eric DUPAS et Denis MIRAT, comme délégués suppléants.

Personnel Communal : Le Conseil Municipal décide de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit : Taux 100 % pour tous les grades de tous les cadres d'emploi de toutes les filières.

En outre, l'assemblée décide de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Informations diverses :

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une intervention collective pour les vidanges de fosses septiques afin d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette opération pourrait avoir lieu une fois par an. Les personnes intéressées devront s'adresser à Raymonde CUEILLE conseillère municipale.

Dans le cadre de l'échange de liens Internet entre la Commune et l'Association Initio – hôtel d'entreprises le Conseil Municipal autorise cette Association à créer un lien sur son site Internet vers le site de la Commune.

*

*

*

*